



CAMERA AU BOULOT INSUPPORTABLE

Par **djbad**, le **22/02/2012** à **12:37**

Bonjour, à tous

Voilà je me pose plusieurs question je sais que le patron a le droit de poser des caméras mais n'y a t il pas une limite

de la à surveiller les moindres faits et geste des salariés

c'est comme notamment dans mon cas je travaille sur ordi c'est d'avoir quelqu'un constamment derrière son epaule qui surveille ce que vous faites sur ordi personnellement je n'arrive pas à travailler comme ça bien que je n'ai rien à me reprocher.

je comprend qu'il veuille surveiller la production et la caisse mais la je trouve cela abusif.

Que dois je faire

Merci

Par **P.M.**, le **22/02/2012** à **12:42**

Bonjour,

Même si les éventuels Représentants du Personnel ont été consulté précédemment et chaque salarié prévenu de la mise en place de la vidéo-surveillance après déclaration à la CNIL, le moyen mis en place doit être proportionné au but recherché, si ce n'est pas le cas vous pourriez envisager un recours...